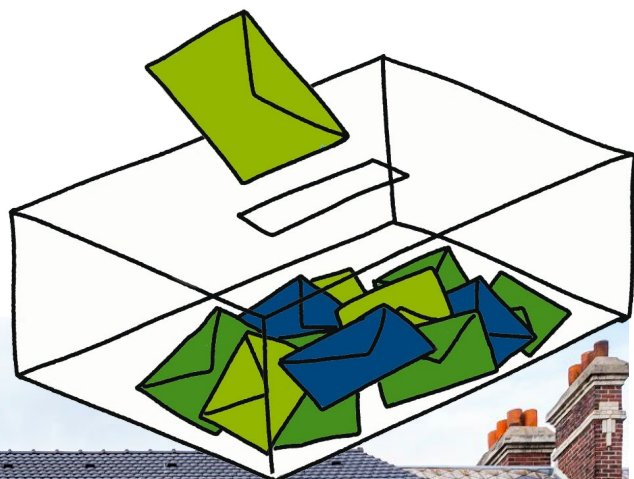


HABITAT JEUNES

Élection 2027



**Livret 1 : élection présidentielle,
mode d'emploi**

Extraits de la Motion Habitat Jeunes 2025-2029 :

« Développer des actions d'éducation à la vie démocratique afin de permettre aux jeunes de défendre leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, dans un contexte de crises multiples.

Nos actions garantissent à chacun et chacune la liberté de conscience, tout en les aidant à prendre du recul face aux tensions idéologiques et politiques qui traversent notre société. Elles s'inscrivent dans une démarche d'éveil à l'esprit critique, afin que les jeunes deviennent - ou demeurent — des citoyen-nés éclairé-es et lucides. Cela implique de créer des espaces de dialogue, de débat, et d'expérimentation démocratique, où chacun-e peut s'exprimer librement, être écouté-e et se confronter à la pluralité des opinions.

Face aux tensions idéologiques croissantes et à la montée de l'extrémisme, il est essentiel d'aider les jeunes à prendre du recul, à déconstruire les stéréotypes et à se forger un regard personnel fondé sur l'analyse, la réflexion et l'ouverture. »

L'ambition Habitat Jeunes n'est pas de faire pour, mais de faire avec. C'est de créer les conditions pour que chaque individu soit acteur de la construction de son savoir par l'interaction et la confrontation avec le savoir des autres afin que chacun-e puisse s'épanouir et trouver la place de citoyen-ne qui lui revient.



Édito

« La politique ça pique » était le titre de l'un des ateliers du congrès de novembre 2025. Nous fixions alors les grandes priorités du mouvement pour les années à venir. Nous avons besoin d'en discuter les termes et être solides pour affronter les enjeux qui se dessinaient.

Parmi les axes de la motion : notre engagement à être acteur-ices de la vie démocratique, avec tout ce que cela comporte de difficultés !

Pour les acteur-ices du réseau, et singulièrement pour les intervenant-es socio-éducatif-ves, dont l'une des missions est d'aider les jeunes à devenir des « citoyen-nés éclairé-es », parler de politique ça peut piquer. C'est un sujet à la fois riche et sensible. C'est un sujet qui mobilise la connaissance (ce que l'on sait) mais aussi les opinions (ce que l'on croit vrai). Il peut susciter les passions mais doit demeurer un sujet toujours « au travail » en soi-même et au sein des groupes que l'on anime.

Ainsi, par exemple, le clivage gauche-droite est à la fois bien réel car il structure encore une bonne partie de la vie politique mais aussi relatif, mouvant, parfois contesté par les acteur-ices eux/elles-mêmes qui refusent l'étiquette qu'on leur donne, en particulier concernant le qualificatif « extrême » dont aucun parti ne se revendique mais qui recouvre pourtant parfois certaines réalités. Comprendre cette tension entre objectivité et relativité, c'est déjà un premier pas pour ne pas se laisser enfermer dans des cases mais plutôt les utiliser pour penser et se situer dans le monde, que l'on soit jeune logé-e, salarié-e ou bénévole. Il n'y a peut être pas de réponses toutes faites mais il y a des réponses que l'on peut faire surgir à plusieurs.

Réfléchissons, apprenons ensemble, échangeons, dans le respect et l'effort et ce sera déjà faire que la politique soit un peu moins piquante et un peu plus vivante !

Marianne Auffret

Directrice générale de
l'Union nationale pour l'habitat des jeunes

1. Pourquoi aborder le sujet des élections avec les jeunes ?

Les élections sont un de ces moments « politiques », qui concernent la cité, c'est-à-dire un des temps où les jeunes peuvent exercer leur rôle d'acteurs et d'actrices de leur territoire. Même si le vote n'est pas le seul et unique moyen d'exercer sa citoyenneté (on pense d'ailleurs à tous les résident-es à qui ce droit n'est pas accordé), il n'en reste pas moins un outil !

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de dire aux jeunes pour qui voter mais bien de les mobiliser autour de cette échéance et de créer des espaces pour échanger sur les enjeux afin qu'ils et elles ne soient pas exclu-es de ce moment politique.

LE VOTE DES JEUNES AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Quel que soit le type de scrutin, **le taux d'abstention des 18-24 ans est supérieur de 10 points** en moyenne à celui de l'ensemble de la population¹. Il reste toutefois inférieur à celui d'autres scrutins, les présidentielles étant une élection mobilisatrice.

À la dernière présidentielle (2022), 67 % des 18-24 ans et 61 % des 25-29 ans déclarent avoir participé aux deux tours contre 86 % pour les plus de 35 ans². À noter que le niveau d'études, l'origine sociale et la précarité influent sur le fait de voter ou non.

Il est important de rappeler ici que les travaux en sociologie de la jeunesse mettent en avant de **nouvelles formes de participation politique des jeunes générations**, qui s'incarnent dans l'engagement direct dans des associations ou des mouvements et une forte attente de renouvellement démocratique, loin de l'idée reçue de désengagement de la jeunesse³.

Il y a un enjeu

à mobiliser les jeunes

pour se rendre aux urnes

les 18 avril et 2 mai 2027.

COMMENT ENCOURAGER LES JEUNES À VOTER POUR CETTE ÉLECTION ?

L'étude de [Laurent Lardeux et Vincent Tiberj](#) menée pour l'Injep en 2022 mentionne plusieurs tenants de l'abstention des jeunes. On peut retenir :

- une **perte de confiance** à l'égard des institutions traditionnelles et des partis;
- une **citoyenneté plus distante** qui s'exprime de plus en plus en dehors du canal traditionnel de l'acte électoral;
- une familiarisation progressive avec la vie politique et un **temps de maturation** dans la construction de la citoyenneté;
- une **érosion du « vote-devoir »** (le vote est plus considéré par les jeunes comme un droit que comme un devoir);
- problématiques de « **mal-inscription** » c'est-à-dire le fait d'être inscrit-e dans un bureau de vote éloigné du lieu de résidence, qui touche plus les jeunes, en mobilité résidentielle plus fréquente.

Beaucoup de ces causes sont structurelles et liées à des évolutions profondes du rapport au politique.

Il est néanmoins possible d'agir sur la question des inscriptions sur les listes électorales (cf. partie 3) en mettant en avant le rôle du vote, avec ce type de messages :

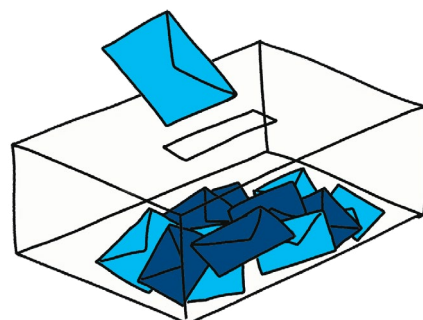
Ne pas voter,

c'est laisser les autres décider pour soi.

Les politiques menées

ont un impact direct sur la vie des jeunes.

L'élection présidentielle de 2027 porte un enjeu particulier, celui de la possibilité de l'arrivée au pouvoir d'un-e candidat-e d'extrême-droite.



¹ « [Le surcroît d'abstention des jeunes accentue le problème posé à la démocratie](#) », Le Monde, 2020

² [Le vote et l'abstention des jeunes au prisme de leurs valeurs et de leur situation sociale](#) - Injep - Novembre 2022

³ [Voir l'interview de Laurent Lardeux dans le Monde du 14/03/2026](#)

2. Élection présidentielle : quels enjeux ?

QUELS SONT LES POUVOIRS DU/DE LA PRÉSIDENT-E DE LA RÉPUBLIQUE ?

Le/la Président-e de la République a un **rôle central et de garant des institutions de la V^e République**¹ ; On parle de régime « semi-présidentiel », car le/la Président-e a beaucoup de pouvoir, ce qui a été renforcé par :

- Son élection au suffrage universel, réforme adoptée par référendum en 1962
- l'instauration du quinquennat en 2000, accompagnée de l'inversion du calendrier électoral, (l'élection présidentielle précède les législatives), ce qui incite les électeur-ices à lui donner une majorité.
Par exemple, il/elle peut :
- dissoudre l'Assemblée Nationale : comme récemment en 2024
- obtenir les « pleins pouvoirs » - dans des circonstances précises définies dans la Constitution et pour une durée limitée : mis en œuvre une seule fois en 1961.
- prendre l'initiative d'organiser un référendum. Exemples de référendums : sur le quinquennat en 2000 ou sur la Constitution européenne en 2005.

Selon l'article 5 de la Constitution, le/la Président-e de la République incarne l'autorité de l'État. Il/elle veille, par son arbitrage, au respect de la Constitution. Il/elle assure le fonctionnement normal des pouvoirs publics et la continuité de l'État. Vis-à-vis de l'extérieur, il/elle est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités conclus par la France.

Le/la Président-e de la République française est d'abord et surtout celui/celle qui, élu-e sur un programme ou sur de grandes orientations, va impulser une politique si les électeur-ices lui donnent une majorité parlementaire aux élections législatives.

Le choix du/de la Président-e a donc des impacts très concrets sur la vie quotidienne : ses orientations déterminent les politiques mises en œuvre en matière de logement, transports, emploi par exemple (voir exemples de mesures partie 4).

Armée et diplomatie : le « domaine réservé »

La Constitution fait du/de la Président-e de la République le/la chef-fe des armées. Ce qui a conduit, en pratique, à lui conférer un rôle prédominant concernant toutes les questions de défense. Le développement par la France d'une force de dissuasion nucléaire n'a fait qu'accroître cette tendance, le

chef de l'État étant le seul détenteur du « feu nucléaire ».

- Il/elle a aussi un rôle éminent en matière de diplomatie. On parle de domaine réservé :
- Il/elle négocie et ratifie les traités et accrédite les ambassadeurs français à l'étranger et les ambassadeurs étrangers en France sont accrédités auprès de lui/elle.
- Il/elle conduit la délégation française dans toutes les rencontres internationales ou européennes d'importance.

Ainsi, même en période de cohabitation, le/la Président-e conserve une prédominance en la matière.

Dans ces conditions, le choix des ministres de la défense et des affaires étrangères revêt une grande importance. Même lors des cohabitations, le/la chef-fe de l'État a son mot à dire sur les détenteurs de ces postes ministériels.

Des pouvoirs propres et des pouvoirs partagés

- **Les pouvoirs propres** (exercés sans la signature du Premier Ministre) :
 - nommer le Premier ministre ;
 - dissoudre l'Assemblée nationale ;
 - recourir au référendum ;
 - adresser un message au Parlement réuni en Congrès ;
 - saisir le Conseil constitutionnel et nommer trois de ses neuf membres, dont son président.
 - Comme chef des armées, il est le seul détenteur du « feu nucléaire ».
 - Si des conditions très spécifiques sont réunies, il peut mettre en œuvre des pouvoirs exceptionnels, définis par l'article 16 de la Constitution. Il s'agit d'un pouvoir propre du Président, qui n'a pas été employé depuis le putsch des généraux en Algérie, en 1961.
- **Les pouvoirs partagés** (avec le Premier Ministre ou les ministres concerné-es) :
 - la nomination aux emplois civils et militaires de l'État (ex. : préfets) et celle des ministres,
 - la signature des ordonnances et décrets délibérés en Conseil des ministres ;
 - le droit de grâce (article 17 de la Constitution) ;
 - la convocation du Parlement en session extraordinaire.

Il est possible que le/la futur-e Président-e élu-e en mai 2027 décide à nouveau de dissoudre l'Assemblée nationale pour essayer d'obtenir une majorité de son bord politique.

¹ Source : [Vie Publique](#)

Quel est le rôle du président de la République ?



Chef de l'État



Il veille au respect de la Constitution
Il assure le fonctionnement régulier des institutions et la continuité de l'État
Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités
Il accrédite les ambassadeurs



Chef des armées

Il préside les conseils et comités supérieurs de la Défense nationale



Chef de l'exécutif



Il nomme le Premier ministre



Il promulgue les lois



Il signe les ordonnances



Il préside le conseil des ministres



Il peut soumettre un projet de loi au référendum



Il peut dissoudre l'Assemblée nationale

© DILA 2024

LA POSSIBILITÉ D'UNE "COHABITATION"

En général depuis la mise en place du quinquennat, les élections législatives se tiennent juste après l'élection présidentielle, les deux mandats étant d'une durée de 5 ans. Mais pour 2027, les législatives sont décalées du fait de la dissolution de l'Assemblée Nationale et des élections législatives anticipées de 2024. Elles devraient se tenir en 2029, sauf si le/la Président-e procède à une nouvelle dissolution, ce qui est probable.

NB: Si la majorité aux élections législatives est différente de la majorité présidentielle, le/la Président-e se doit de nommer un-e Premier-e Ministre qui puisse avoir l'appui de la majorité des député-es. On parle alors de "cohabitation" car le/la chef-fe de gouvernement n'est pas du même bord politique que le/la Président-e.

POUR COMBIEN DE TEMPS ON L'ÉLIT ?

Pour 5 ans, mandat renouvelable une seule fois.

COMMENT ON L'ÉLIT ?

Selon les élections, il existe différentes modalités pour élire des représentant-es, que l'on appelle « mode de scrutin ».

Le/la Président-e de la République est élu-e au suffrage universel direct : les électeur-ices votent directement pour un-e candidat-e, via un scrutin majoritaire uninominal (un seul nom) à 2 tours :

- Pour être élu-e au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire.
- Si cette majorité n'est obtenue par aucun candidat-e à l'issue du premier tour (ce qui a été le cas dans toutes les élections présidentielles jusqu'à ce jour), il y a « ballottage » et il est procédé à un second tour.

Dans ce cas, seul-es les deux candidat-es ayant obtenu le plus de voix au premier tour restent en lice.

QUI PEUT VOTER AUX PRÉSIDENTIELLES ?

Tout-e citoyen-ne français-e âgé-e de plus de 18 ans et inscrit-e sur les listes électorales.

Les personnes étrangères ne peuvent pas voter, mais peuvent s'engager d'autres manières, par exemple en étant scrutatrices lors des scrutins. Elles ont évidemment toute leur place dans les débats et animations autour de tous les sujets liés aux élections (politique, information et esprit critique...).

ABSTENTION, VOTES BLANCS ET NUL

- L'abstention signifie qu'une personne inscrite sur les listes électorales ne se déplace pas pour voter à une élection.
- L'abstention n'a pas d'impact sur le calcul des suffrages exprimés, mais elle est mentionnée dans les résultats.
- **Le vote blanc** signifie que l'électeur-ice s'est déplacé-e pour voter mais n'a placé aucun bulletin dans l'enveloppe.
- **Le vote nul** signifie que l'électeur-ice a voté mais soit a placé plusieurs bulletins dans l'enveloppe, soit un bulletin d'une personne qui ne se présente pas, soit un bulletin altéré (déchiré, rayé, dessins...).

Le vote blanc est décompté mais n'entre pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

3. Voter : mode d'emploi

Voici **quelques accroches** pour informer les jeunes sur les démarches à réaliser¹.

TU VEUX VOTER ? MAIS AVANT, IL FAUT QUE TU SOIS INSCRIT-E !

Depuis le 1^{er} juillet 2026, les règles ont évolué : il faut s'inscrire, que ce soit en ligne ou en mairie, avant le vendredi 12 mars 2027 (ou le 8 avril 2027 selon ta situation*). C'est rapide, gratuit et peut se faire 100 % en ligne.

** jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré*

Une fois ton inscription terminée, tu seras également prêt-e pour voter pour les élections à venir, notamment les élections législatives.

→ [Fais ta demande en ligne](#)

Tu peux voter même si tu n'as pas ta carte électorale : **une pièce d'identité suffit !**

LISTE DES DOCUMENTS PERMETTANT DE VOTER:

La carte d'électeur n'est pas obligatoire et n'est pas suffisante

Liste des documents permettant de voter:

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans).
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Permis de conduire (en cours de validité).
- Carte Vitale (avec photographie).
- Carte du combattant ou carte d'invalidité/mobilité inclusion (avec photographie)

Depuis quelques années, si tu as fait ton recensement citoyen à 16 ans, tu es automatiquement inscrit-e sur les listes électorales à tes 18 ans.

Attention car parfois on croit être inscrit-e et ce n'est pas le cas. Tu peux le vérifier en ligne.

→ [Vérifie ton inscription](#)

Petit conseil : Si tu es inscrit-e dans ta ville d'origine, pense

à t'inscrire dans la ville où tu vis pour pouvoir voter plus facilement. Mais sache également que tu peux voter par procuration si tu ne peux pas te déplacer le jour J.

BIENTÔT DANS TA BOÎTE AUX LETTRES !

Quelques jours avant le premier tour, tu recevras dans ta boîte aux lettres les programmes des différentes listes candidates.

Les programmes présentent les orientations et les mesures que chaque candidat-e souhaite mettre en place. Ces documents te permettent de comparer les projets et de choisir la liste la plus proche de tes idées.

C'est une belle occasion de t'intéresser à la vie citoyenne et de voir comment tes choix peuvent avoir un impact concret.

COMMENT SE PASSE LE VOTE ?

Le jour J, tout est simple : Pour voter tu dois te rendre à ton bureau de vote. Un bureau de vote, c'est quoi ? C'est l'endroit où tu vas pour déposer ton bulletin, c'est souvent dans une école, une mairie ou une salle municipale près de chez toi.

5 minutes,

un bulletin,

une décision !

- Tu vas au bureau de vote indiqué sur ta carte électorale ou sur le site du ministère de l'intérieur
- Tu prends les bulletins et une enveloppe
- Tu passes dans l'isoloir pour voter en toute confidentialité
- Tu montres ta pièce d'identité
- Tu glisses l'enveloppe dans l'urne avec la fameuse phrase : « **A voté !** »
- Tu signes la liste d'émargement

C'est un petit geste,

mais il a un grand pouvoir

C'est là que ta voix compte, au même titre que celle de tout le monde.

¹ Source : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/amu-mobilise-la-jeunesse-pour-les-elections-municipales-2026>

LA PROCURATION

Tu peux voter même si tu n'es pas dans ta ville grâce à la procuration.

La procuration, c'est un moyen de faire voter quelqu'un-e à ta place si tu ne peux pas te déplacer le jour des élections.

Tu fais une demande avant le jour du vote, tu choisis la personne qui votera à ta place avec ta carte d'électeur. Elle n'est pas obligée de résider elle-même dans ta commune.

→ [Faire une procuration](#)

LES LIENS UTILES POUR T'INFORMER SUR LES ÉLECTIONS

- [Vérifie ton inscription](#)
- [Fais ta demande en ligne](#)
- [Faire une procuration](#)
- [Tout savoir sur l'élection](#)

TIME LINE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

12 mars

Limite d'inscription sur les listes électorales

8 avril

Limite d'inscription sur les listes électorales pour les jeunes de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré

18 avril

1^{er} tour de l'élection

2 mai

2^{ème} tour de l'élection



4. Quelques repères sur les tendances politiques en France

La vie politique française s'est structurée depuis la Révolution autour de deux grands pôles : "gauche" et "droite" qui représentent des tendances opposées selon les orientations, politiques et les valeurs. Il n'y a pas de définition officielle admise par tou-tes de la gauche et de la droite. De plus, depuis plusieurs années certains partis mettent en cause cette

distinction. Nous vous proposons néanmoins quelques repères sur les valeurs portées par les différents courants et des exemples concrets de politiques menées par des Présidents des différents bords sur la V^e République ou des exemples de mesures dans les programmes des candidat-es.



ATTENTION : Le ministère de l'Intérieur publie pour chaque élection une circulaire attribuant les nuances politiques aux candidat-es en fonction de leur étiquette politique. Les candidat-es ou listes de candidat-es sont ainsi classés sur la base de grilles de nuances politiques, lesquelles sont regroupées en six blocs de clivage dénommés « extrême gauche », « gauche », « autres », « centre », « droite » et « extrême droite ». La classification du ministère de l'Intérieur varie en fonction du contexte politique.

Exemple : avant la circulaire du 02 février 2026, LFI n'était pas classée à l'extrême gauche.

Les grandes tendances que nous vous proposons ci-dessous s'appuient sur les définitions issues des sciences humaines et sociales. Pour aller plus loin, vous pouvez vous référer à [cette vidéo](#) ou à [celle-ci](#).

Il n'est pas facile de classer les Présidents selon ces étiquettes, car certains ont pris des mesures qui étaient défendues initialement par le « camp » opposé... **Nous avons donc indiqué de quelles tendances ils se réclament.**

Gauche : le progrès social, l'égalité sur les plans économique, politique ou social, l'intervention forte de la puissance publique (État, collectivités) pour réguler le marché, l'écologie.



Les principaux partis politiques à gauche : le Parti Socialiste (PS), les Ecologistes, le Parti Communiste Français (PCF), La France Insoumise (LFI)

Exemples de Présidents se réclamant de la gauche sous la V^e République : François Mitterrand et François Hollande.

Exemples de mesures prises : abolition de la peine de mort (1981, François Mitterrand), retraite à 60 ans (1982, François Mitterrand), 35 heures (2000, Lionel Jospin – Premier ministre en « cohabitation »), Mariage pour les personnes du même sexe (2013, François Hollande)

Extrême gauche : Ce sont des idées et les valeurs de la gauche avec une volonté de rupture avec le capitalisme et la propriété privée, un internationalisme très fort et un rejet des institutions. L'extrême gauche ne croit pas à un changement social par les urnes mais à la révolution¹



Les principaux partis politiques d'extrême gauche : Lutte Ouvrière (LO), Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Révolution Permanente (RP)

Il n'y a jamais eu de Président.e se réclamant de l'extrême gauche.

Exemples de mesures dans le programme du NPA (2022, Elections présidentielles) : expropriation des grandes entreprises, généralisation des alternatives à la prison

Source : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/extreme-gauche/2-une-extreme-gauche-dans-les-urnes/>

Droite : les traditions, l'ordre, la liberté individuelle, une faible intervention de l'État.



Les principaux partis politiques classés à droite : Les Républicains (LR), Horizons.

Exemples de Présidents se réclamant de la droite sous la V^e République : Georges Pompidou, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy.

Exemples de mesures prises : privatisations massives d'entreprises publiques, comme France Telecom (devenue Orange), les autoroutes, des banques... (plusieurs vagues depuis 1986), durcissement des règles d'éloignement des étrangers sans papiers (2011, Nicolas Sarkozy).

Extrême droite : Ce sont des idées et des valeurs de droite avec une focalisation sur le thème de l'autorité, de l'immigration et de l'identité nationale en défendant la préférence nationale (forte limitation de l'immigration et des droits des personnes étranger-es) et un traditionalisme très marqué.



Les principaux partis politiques à l'extrême droite : le Rassemblement National (RN), l'Union des Droites pour la République, Reconquête...

Des exemples de mesures dans le programme du RN : (Législatives 2024) : Instaurer une priorité nationale dans le logement, Supprimer le droit du sol

Il n'y a jamais eu de Président se réclamant de l'extrême droite sous la V^e République.

Ce clivage structure fortement l'échiquier politique mais il existe des partis se définissant comme centristes et plusieurs courants au sein même de la droite et de la gauche.



Centre : les partis du centre peuvent pencher plus à droite ou à gauche selon les périodes, et affichent une volonté de concilier des idéaux des deux tendances (« en même temps »)

Les principaux partis politiques au centre : Renaissance, Union des démocrates et indépendants (UDI), Mouvement démocrate (MoDem)

Exemples de Présidents se réclamant du centre sous la V^e République : Valéry Giscard d'Estaing, Emmanuel Macron

Il est difficile de prendre un exemple d'une mesure « centriste » : en général ces Présidents empruntent aux deux courants et alternent des mesures que l'on peut qualifier de droite, souvent dans le domaine économique (exemples : suppression de l'ISF, réforme de l'assurance-chômage et des retraites par Emmanuel Macron) et des mesures inspirées de la gauche, en général plutôt dans le domaine « sociétal » (exemple : légalisation de l'IVG - droit à l'avortement - par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires par Emmanuel Macron en 2021).

La liste complète des partis politiques en France se trouve [ici](#).

Nous vous proposerons un comparateur des programmes des différent-es candidat-es lorsque tous les programmes seront connus.

D'autres ressources sur ces grandes tendances avec des repères historiques et un abécédaire seront proposés dans les livrets suivants.

5. Quelles animations proposer ?

Quels types d'actions mettre en œuvre ? Comment créer du débat autour des élections ? S'autorise-t-on à aborder des questions politiques avec les résident.es et comment ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore se posent aux équipes qui ne se sentent parfois pas légitimes pour travailler ces sujets.

Si on tentait de constituer ensemble un savoir, une expérience, jeunes, équipes et administrateur-trices ?

Pas de panique !

- **On apprend en faisant, il n'y a pas de mauvaise manière de faire. Alors on peut y aller, on est légitimes à oser. On se lance !**
- **Pas besoin d'être expert-e en « politique » ni d'avoir réponse à tout : vous pourrez trouver les réponses avec les jeunes.**
- **Des ressources existent, internes et externes que nous vous proposons ci-après.**

Et si vous avez des doutes, des questions, besoin d'échanger sur ces sujets, vous pouvez nous contacter. N'hésitez pas également à solliciter votre Urhaj et/ou à aborder cette question en commission socio-éducative avec d'autres collègues.

L'ANIMATION D'ACTIONS SUR DES SUJETS POLITIQUES : POSTURE ET CADRE

Quelle posture adopter ?

Avant même de mettre en place des actions (notamment débats) sur ces sujets, il est intéressant de réfléchir à sa **posture d'animateur-trice** : quel est mon rôle ? Comment ne pas être partisan-e dans les échanges ? Comment ne pas être dans l'injonction vis-à-vis des jeunes ? Comment réagir face à des propos racistes, sexistes, homophobes ?

Quelques conseils sur la posture :

- Vous n'êtes ni juge ni arbitre : vous devez rester impartial-e
- **Ne cherchez pas à donner votre avis ou à réagir directement aux propos provocateurs ou polémiques des participant-es**, mais incitez les participant-es à autoréguler le débat. Par exemple, demander aux autres jeunes ce qu'ils ou elles en pensent.
- Vous devez permettre l'expression de chacun-e et permettre que le groupe apporte des réponses aux attentes

- Restez dans une posture de conseil et non d'injonction
- Vous êtes gardien-ne du cadre

Dans la mesure du possible, il est conseillé d'être **2 pour l'animation** : proposer par exemple à un-e administrateur-trice de participer à ces moments, à d'autres collègues de l'équipe, voire à des intervenant-es extérieur-es.

Le cadre à poser

Les sujets étant sensibles et pouvant mener à des polémiques, il est important de fixer un cadre clair et sécurisant.

Voici quelques conseils pour animer ces temps d'échanges avec les jeunes :

- Instaurer des règles de fonctionnement collectif dès le début de l'action **en associant les jeunes à leur élaboration** et ne pas hésiter à les rappeler régulièrement. Par exemple :
 - Bienveillance et non jugement : on respecte la parole de chacun-e
 - Pas d'obligation de dire pour qui on va voter ou quelles sont ses idées
 - Si besoin, utiliser un "bâton de parole" pour laisser chacun-e s'exprimer, éviter qu'on se coupe la parole, etc.
 - Rappeler le [cadre de la loi](#) notamment sur les propos discriminatoires et racistes
 - [Quelques conseils](#) pour réagir face à des propos racistes

Vous pouvez proposer aux participant-es d'ajouter d'autres règles.

- **Lorsque les jeunes posent des questions auxquelles vous n'avez pas la réponse, proposez-leur de la rechercher ensemble**, ce qui permet de :

- leur donner des réflexes pour confronter différentes sources d'informations
- se questionner sur la qualité des sources
- développer son esprit critique

Quelques conseils : https://lequartier.animafac.net/app/uploads/2013/01/guide_debattre-autrement.pdf

QUELQUES OUTILS D'ANIMATIONS

Nous vous proposons des outils clé en main, réalisés par des acteurs externes ou par Habitat Jeunes, pour chacune de ces thématiques. Vous pourrez y piocher en fonction de vos appétences, des attentes et besoins des participant-es, du temps que vous pouvez y consacrer...

Nous avons réalisé quelques fiches ad hoc, d'autres ont été produites par l'Unhaj Hauts-de-France, à partir de diverses sources, ou par d'autres partenaires, principalement l'association [Electeurs en Herbe](#) (qui propose un parcours « élections présidentielles et législatives »), mais aussi le ludopédagogue Sébastien Hovart.

Retrouvez l'ensemble des outils, mis à jour régulièrement, sur le [centre de ressources de l'Unhaj](#).

Retrouvez aussi l'affiche pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et voter.

THEME	OUTILS	DESCRIPTION
Temps civique et citoyen : comment on vote ?	Loup Garou sur les modes de vote	Les participant-es, grâce à un jeu de société (le Loup Garou), testent différents modes de vote à chaque tour lorsqu'ils et elles doivent choisir une personne à éliminer.
	Fiche animation : simulation d'un jour d'élection	Les participant-es expérimenteront une simulation d'élection qu'ils organiseront eux-mêmes.
	Suis-je au clair avec mon vote ?	Cette animation, réalisée par Habitat Jeunes Laval, vise à se mettre dans la peau d'un personnage et à se positionner sur différentes questions
Les compétences du/ de la Président-e	Kahoot sur les compétences du / de la Président-e (pour y accéder, envoyer un mail à coralie.rasoahaingo@unhaj.org)	Les participant-es seront amené-es à répondre à un quizz interactif pour découvrir les grandes compétences et le rôle du/de la Président-e
	Ah si j'étais Président-e	Cette animation est un jeu de rôle où un-e des participant-es est dans la peau d'un-e Président-e, consulte les participant-es pour élaborer et porter des propositions.
	A qui s'adresser pour les causes qui nous touchent ?	Les participant-es auront à formuler leurs préoccupations concernant la société (de façon individuelle puis en groupes) et trouver les acteurs et actrices, notamment les élu-es, qui les prennent en charge

THEME	OUTILS	DESCRIPTION
Se repérer dans la vie politique	Trivial Poursuit Vie politique	Basée sur le jeu Trivial Pursuit, les participant-es répondent à plusieurs questions en lien avec la vie politique française ; le ou la premier-e participant-e à remplir sa carte d'électeur, en répondant correctement aux différentes questions, a gagné le jeu.
	Les familles politiques	Les participant.e.s seront amené.e.s à identifier la plupart des partis politiques et à les situer au sein des différentes familles politiques françaises. Ensuite, ils et elles devront associer à des familles politiques des mesures ou des propositions issues de leur programme ou de leur histoire.
	Les personnalités politiques : Kikédou	Cette animation fait découvrir aux participants les différentes personnalités politiques françaises, ainsi que leurs partis politiques et leurs rôles.
	La boussole politique : jeunes (les cartes et les instructions)	Donne à voir aux participant-es le champ des idéologies politiques avec des références à la pop culture.





Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle — CS 60019 — 94307 Vincennes Cedex

01 41 74 81 00 — www.habitatjeunes.org

